
YEŞİM NAZLAR :

Bonjour et bonsoir à tous. Soyez les bienvenus à cet appel du groupe de travail de politiques consolidées ce mercredi 5 février 2020 à 13:00 UTC.

Étant donné la grande quantité de participants et pour ne pas prendre trop de temps, nous n'allons pas faire l'appel. Cependant, tous les participants, tant dans la salle de Zoom que ceux connectés à travers le téléphone, seront enregistrés à la fin de l'appel.

Ceci étant, nous allons lire la liste des excuses que nous avons reçues, à savoir de Kaili Kan, Vanda Scartezini, Daniel Nanghaka, Cheryl Langdon-Orr et Roberto Gaetano.

Comme vous le savez, nous avons des services d'interprétation en espagnol et en français pour notre appel aujourd'hui. Les interprètes d'espagnol sont Veronica et Marina et les interprètes de français sont Camilla et Aurélie.

Du côté du personnel de l'ICANN, nous avons Heidi Ullrich, Evin Erdoğan et moi-même, Yeşim Nazlar. Nous sommes toutes les trois présentes à cet appel. C'est moi qui vais le gérer.

Avant de commencer, je vous prie de bien vouloir vous rappeler dire vos noms au moment de prendre la parole, non seulement pour la transcription mais également pour que les interprètes puissent vous identifier sur les canaux linguistiques.

Comme vous le savez, nous avons des services de transcription en direct. Je partagerai le lien pour pouvoir accéder à ce service encore une fois sur le chat de la salle Zoom. Vérifiez la transcription en temps réel.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je vais maintenant céder la parole à Olivier. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yeşim et bienvenue tout le monde à notre appel du groupe de travail de politiques consolidées de cette semaine.

Avant de commencer, je voudrais signaler que nous avons à notre disposition un service de transcription en temps réel, de sous-titrage en direct. Vous verrez à droite du chat, entre les boutons de la salle Zoom, que vous avez la possibilité de voir le sous-titrage en direct – le bouton dit « closed caption ». C'est utile souvent pour que les gens puissent se rattraper s'ils n'ont pas suivi le début de l'appel par exemple. À ce moment-là, il est possible de consulter la transcription ou alors d'accéder au lien du dispositif ou de système externe de transcription que Yeşim vient de partager sur le chat. J'espère que vous pourrez bien profiter de ce système de transcription. À la fin de l'appel, vous recevrez tous un sondage à compléter. Cela fera partie des questions.

Aujourd'hui, nous allons souhaiter à Hadia Elminiawi et Alan Greenberg la bienvenue puisqu'ils sont rentrés de la Californie où ils étaient pour discuter de l'étape 2 du EPDP. Puis nous allons entendre Justine Chew et Yrjö Länsipuro qui vont présenter les mises à jour du groupe SubPro. La semaine dernière, nous avons également décidé de demander à Alan Greenberg de présenter les revenus des ventes aux enchères de nouveaux gTLD, sujet qui était abordé la semaine dernière puisque Judith Hellerstein en avait parlé. Par la suite, nous aurons les mises à jour des consultations de politiques par Jonathan Zuck et Evin Erdoğan. Et finalement, nous aborderons la plateforme de politiques At-Large et la diversité de genre.

Comme vous voyez, nous avons beaucoup de travail aujourd'hui, donc je vais vous demander d'être brefs. Je demanderais tout de suite si vous avez des ajouts à notre ordre du jour, des modifications ou des commentaires à faire. En l'absence de mains levées, nous adoptons l'ordre du jour tel quel.

Passons directement aux actions à suivre de notre dernier appel, qui sont toutes complétées. Je n'ai pas beaucoup d'autres choses à dire. La plupart de ces points sont liés à l'appel de cette semaine. Nous avons eu des consultations, des discussions de la communauté habilitée qui auront un impact sur le travail au quotidien de l'ISOC et du PIR. Il semble que nous allons mettre des coches vertes partout.

Personne n'a levé la main, donc nous allons passer directement à Hadia Elminiawi et à Alan Greenberg, qui se sont éclatés à Los Angeles. Ils ont envoyés une présentation qu'ils vont suivre. Hadia, Alan, vous avez la parole.

HADIA ELMINIAWI : Merci Olivier.

Alan, vous voulez que je commence ?

ALAN GREENBERG : Oui, allez-y.

HADIA ELMINIAWI : Merci.

Nous avons eu une réunion productive à Los Angeles. Nous avons finalisé le rapport préliminaire. Et j'aborderai maintenant brièvement les principaux points de notre rapport. Passons à la diapositive suivante.

Le rapport initial préliminaire comprend 19 recommandations qui sont les accréditations, l'accréditation des entités gouvernementales...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je pense qu'Hadia s'est déconnectée, on ne l'entend plus.

YEŞİM NAZLAR : Hadia, si vous parlez, on ne vous entend pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je pense qu'Hadia s'est déconnectée. Si c'est effectivement le cas, nous allons demander à Alan de faire la présentation pour ne pas perdre de temps.

ALAN GREENBERG : Je ne l'ai pas vue, donc je ne pourrai pas faire la présentation avec les diapositives qu'Hadia a envoyées, mais je pourrais présenter un résumé des principaux points saillants de notre réunion.

Pour commencer, nous avons discuté d'un modèle SSAD qui peut être mis en œuvre. Pour rentrer dans les détails de la faisabilité de cette mise à jour, c'est quelque chose de faisable.

Auparavant, les modèles qui avaient été présentés avaient soit l'obligation pour que les parties contractantes soient souples, soit

manuellement ou automatiquement. Donc à chaque fois, on se retrouvait face à des problèmes de performance qui étaient inacceptables pour beaucoup de parties prenantes et de parties contractantes. Ceci impliquerait une réduction au niveau des demandes parce que les gens n'auraient pas suivi ce système.

Puis l'autre modèle ne pouvait pas être mis à jour parce qu'on manquait d'informations pour pouvoir prendre des décisions. Et étant donné que les décisions impliquent aussi des responsabilités, le seul moyen pour pouvoir prendre la décision serait de refuser tout et de tout faire manuellement, ce qui n'était pas faisable non plus.

Le modèle actuel dit que le SSAD peut décider si c'est un motif, un patron, s'il s'agit d'un cas où on peut décider automatiquement que les informations des parties contractantes peuvent être divulguées ou pas. Et je parle ici des parties contractantes parce qu'on ne sait pas bien dans quelle mesure l'ICANN est effectivement le contrôleur et quelle est la relation entre les parties contractantes et l'ICANN dans ce rapport de confidentialité. Donc cette relation de gouvernance et responsabilité est ce dont on discute. Cela n'a pas été défini, donc on en parle toujours mais au moins, il s'agit d'un modèle qui est susceptible d'être mis en œuvre, qui est applicable. Donc on n'a pas tout défini, mais le principe est là.

Je pense que de ce point de vue, c'était assez positif. Nous avons quitté Los Angeles la semaine dernière puisque la réunion s'est finie mercredi dernier et on commence à voir déjà sur la liste de diffusion des gens qui reviennent en arrière par rapport à certaines des décisions qui ont été prises, ce qui est inévitable. Mais on verra comment on procède. Le

rapport est censé être publié vendredi, donc on a une réunion de trois heures demain pour essayer d'aborder toute l'accréditation et pouvoir parvenir à une version finale. J'assume que cela sera possible étant donné les capacités de notre président, en espérant que tout le monde soit plus ou moins satisfait.

Est-ce qu'Hadia est de retour ?

HADIA ELMINIAWI : Oui, je suis là.

ALAN GREENBERG : À ce moment-là, vous pouvez reprendre.

HADIA ELMINIAWI : Je vais aborder les points principaux. On passe ici à la diapositive suivante.

Voici les rôles et les responsabilités. Nous aurons une entité d'accréditation et un fournisseur d'identité, bien évidemment le demandeur et une passerelle centrale ainsi qu'un système pour les parties contractantes.

Le demandeur devra être accrédité et l'identité de ce demandeur devra être vérifiée par un fournisseur d'identité. Suite à cela, le demandeur pourra présenter sa requête au modèle centralisé. Dans certains cas, on identifiera des demandes pour lesquelles la divulgation automatique sera possible.

Pour cela, l'ICANN, qui gèrera la passerelle centrale, enverra ces demandes directement aux parties contractantes pertinentes. Lorsqu'on parle de parties contractantes pertinentes, on entend opérateurs de registre ou bureaux d'enregistrement. Les données seront à ce moment-là divulguées automatiquement au demandeur par la partie contractante. Si le cas n'est pas identifié comme l'un des cas pour lesquels on peut divulguer automatiquement les données, ce sera envoyé à la partie contractante pour qu'elle décide de cela. Une fois que la décision aura été prise, la partie contractante décidera soit avec une acceptation ou un refus. Dans le cas de l'acceptation, elle enverra directement les données.

Voici en quelque peu de mots comment est censé fonctionner ce système. Le principe qui accompagne le modèle se fonde sur le fait que l'automatisation totale pourrait ne pas être possible mais on se dit qu'il est nécessaire d'avoir un certain degré d'automatisation ou en tout cas avoir une normalisation comme effectif et point de départ.

Nous avons déjà une certaine expérience et à partir de ce que nous avons appris, on a pu voir qu'il serait nécessaire de rationaliser ou de standardiser le système de réponse. On a également vu qu'il sera nécessaire d'établir un mécanisme de remontée d'informations qui permette de faire évoluer le système. On n'a pas pour l'instant défini comment fonctionnera ce mécanisme, mais nous avons demandé à la communauté – ou nous leur demanderons par la suite – si des mécanismes existants peuvent être utilisés à leur avis et dans le négatif, quel serait le système qu'ils proposent.

Sur la diapositive suivante, on voit les avantages de ce modèle. On a un emplacement unique pour envoyer des réponses ou des requêtes. Cela augmente l'efficacité pour l'évaluation des demandes par les entités qui les examinent, cela permet aux demandeurs d'avoir des formulaires de demande standardisée pour simplifier le système, cela réduit le besoin d'avoir un ensemble individuel d'informations nécessaires pour le système et pour les parties qui vont y répondre.

Nous avons, comme je le disais, un emplacement unique à travers lequel envoyer des requêtes qui garantit que les requêtes soient dirigées directement à la partie responsable. Cela permet d'avoir davantage de communication, d'échanges et un meilleur suivi des réponses pour le respect des conventions de service. Nous avons un processus d'authentification intégré qui fournira l'assurance externe que l'identité du demandeur a été vérifiée.

Puis, nous avons également un processus de révisions et de réponses standardisées qui permet de créer un format commun de réponse, la création d'outils, de directives, les meilleures pratiques. Cela permet également d'adopter un système de réponses unifié, cela permet d'automatiser le système de demandes et la divulgation de données dans le cas où elle serait approuvée. Voilà les atouts d'un tel modèle. Diapositive suivante.

Comment fonctionneraient l'accréditation et la divulgation ? Le système normalisé d'accès et de divulgation recevrait exclusivement des requêtes d'organisations ou de personnes accréditées. La réponse serait gérée par une seule autorité accréditante, à savoir l'organisation ICANN, et la décision d'autoriser la divulgation appartiendrait soit à l'opérateur

de registre, soit au bureau d'enregistrement, soit à l'ICANN. Il faudrait voir si on décide d'automatiser ce système mais dans ce cas-là, l'ICANN qui gèrera le système d'accréditation dérivera la demande à la partie contractante pertinente pour qu'elle divulgue les données au demandeur.

Si la décision est prise par l'opérateur de registre ou le bureau d'enregistrement, la divulgation ira directement de l'opérateur de registre ou du bureau d'enregistrement au demandeur, c'est-à-dire que l'ICANN n'aura aucun groupe de procédures à suivre vis-à-vis les données. Comme je le disais, il faudrait voir si certains cas de demandes prédéterminées pourraient suivre une procédure de divulgation automatisée qui serait gérée par l'ICANN à travers sa propre passerelle sans intervention d'aucune personne, mais cela reste à voir. Une entité de vérification de l'organe d'accréditation devra être identifiée également.

Voilà la fin de ma présentation. Si vous avez des questions, je suis prête à y répondre. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia. Je vois qu'on commence à avoir des gens qui lèvent la main.

Jonathan Zuck, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK : Merci Olivier.

Hadia, je me demandais s'il y a des critères qui pouvaient dépendre du demandeur ou de la partie prenante qui va envoyer les données, parce qu'on a des questions par rapport à la taille de l'entité parce qu'il pourrait y avoir des effets par rapport aux recettes [inaudible] compagnie. Si c'était un grand bureau d'enregistrement tel que Google, cela n'aurait pas un grand impact sur eux mais si c'était un petit bureau d'enregistrement, on demandait si l'ICANN allait leur payer des indemnités parce que ce type de [inaudible] sur leur système pourrait être représentatif. Est-ce que vous y avez pensé ?

HADIA ELMINIAWI :

En fait, toutes les décisions sont prises sur la base de la taille des bureaux d'enregistrement ou opérateurs de registre. Cela, on ne l'a pas pris en considération. Donc nous n'avons pas encore abordé cet aspect-là des choses dans nos discussions. Peut-être qu'Alan souhaite ajouter quelque chose ?

ALAN GREENBERG :

Oui. L'ICANN a dit très clairement qu'ils ne vont pas procéder de cette manière, en indemnisant. Peut-être que l'ICANN peut donner des indemnités s'il y a des poursuites judiciaires mais pas pour le genre de taille dont vous parlez. De toute façon, on ne peut pas le faire pour certains bureaux d'enregistrement ou opérateurs de registre et pas pour d'autres ; ce serait très compliqué.

Donc ce qui manque dans votre question, c'est peut-être : est-ce qu'il est clair que tous les risques retombent sur les opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement ? Bien entendu, s'ils prennent la décision, ils

doivent en assumer des conséquences, prendre le risque. Mais il pourrait être possible peut-être que l'ICANN ait également sa part à jouer. Mais l'ICANN ne peut en aucun cas être contrôleur. Nous tous, tous les membres du EPDP, nous sommes là pour fixer des règles et cela fait partie de l'ICANN. Donc l'ICANN ne peut échapper ou se soustraire à ce rôle de contrôleur.

Donc si nous sommes contrôleurs, il y a certains arguments qui vont à l'encontre de cela, donc il faut qu'il y ait un accord. Et il est possible que la décision et la responsabilité soient confiées à l'ICANN. Donc les parties contractantes auraient moins de risques ou un risque zéro. Cela est fondé sur des décisions qui échappent à notre contrôle pour l'instant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

Alberto Soto a la parole.

ALBERTO SOTO : Merci Olivier. J'ai une question très technique par rapport à la certification du demandeur.

Il y a un bureau qui centralise tout et qui est chargé de la certification. Est-ce qu'on va utiliser un outil spécifique ? Parce qu'à un certain moment, ce sera certainement plus compliqué, tout ce processus de certification.

À Montréal, j'ai parlé avec Lito Ibarra de cela et on parlait d'une signature qui nous permettrait d'identifier le demandeur. Cela serait une chose positive. Merci.

HADIA ELMINIAMI : Vous avez l'autorité d'accréditation et ensuite, vous avez un fournisseur d'identité et le fournisseur d'identité, qui doit non seulement vérifier l'identité, fournit une signature ou une accréditation associée à cette autorité par rapport aux objectifs recherchés et à d'autres éléments. Donc effectivement, la signature va être utilisée. Toutefois, on n'est pas rentrés dans le détail de ces aspects techniques encore. Cela va faire partie de la phase mise en œuvre.

ALAN GREENBERG : Même si l'ICANN sera fournisseur de l'authentification, l'ICANN va soustraire d'autres entités, donc ce ne sera pas nécessaire d'identifier et de vérifier si les personnes sont celles qu'elles prétendent être à ce niveau-là. Il y aura un certain nombre de mécanismes qui seront utilisés de manière centralisée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

« Il est question du Bureau européen comme opérateur unique en termes de RGPD. Si l'on continue d'ignorer cela, on le fait à nos propres dépens. » C'est ce qui est dit sur le chat.

Il va y avoir une réunion entre le personnel de l'ICANN et l'Autorité de protection de données belge. Est-ce que cela va pouvoir nous aider ?

ALAN GREENBERG : Oui, on l'espère.

HADIA ELMINIAWI : Oui, on l'espère.

ALAN GREENBERG : Je sais que Lutz pense qu'il détient la vérité mais il y a beaucoup de gens qui ne sont pas d'accord avec lui. Je ne vais pas rentrer dans ce débat, je ne sais pas, je ne peux pas vous dire. Mais la question de savoir qui est le contrôleur, c'est plus quelque chose qui relève d'un fait en partie et d'une interprétation de l'autre.

Comme je l'ai dit, il y a des idées toutes faites là-dessus. Si tout le monde est d'accord avec Lutz et par rapport aux responsables du traitement des données, ce sera certainement relié de cette manière.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Lutz, oui ?

LUTZ DONNERHACKE : Oui Alan, vous avez raison, c'est mon point de vue. Mais d'un autre côté, nous avons la responsabilité de parler aux responsables du traitement des données qui sont de petite taille. Mais ce qui se pose comme question, c'est que cette loi s'applique à nos activités. Donc on a ces discussions, surtout par rapport au fait de savoir qui est responsable par rapport au RGPD et on obtient à chaque fois la même réponse. La partie qui fixe les règles est responsable de tout par rapport au RGPD.

Si vous définissez deux parties pour fixer la règle de collecter et traiter les données, alors il y a une responsabilité conjointe dans ce cas. Mais ce n'est pas le cas de l'ICANN parce que l'ICANN fixe les règles et il y a un seul contrat. Aucune autre partie ne fixe des règles quant à la collecte et au traitement des données. C'est pour cela que je dis cela.

Il ne faut pas partir du point de vue qu'une partie quelconque va intervenir à ce niveau-là.

ALAN GREENBERG :

Que je sois d'accord ou pas, finalement, cela n'a aucune importance parce que nous avons un certain nombre de juristes européens qui ont activement participé au RGPD et qui ont fait des déclarations en disant clairement qu'ils ne sont pas d'accord avec ce que vous dites. Or, ce sont des personnes qui sont responsables du RGPD dans de grands pays européens qui ne sont pas d'accord avec ce que vous dites.

Moi, je ne suis pas expert en la matière mais ce qu'ils disent, cela a à voir avec les données dont on parle, les liens, les rapports qui sont gérés par les bureaux d'enregistrement et le niveau de responsabilité dans cette question.

Mais encore une fois, je ne suis pas expert. Et finalement, je pense qu'on perd un petit peu notre temps dans cet appel à parler de cela. On aurait dû régler la question il y a très longtemps. Mais maintenant, parce que plusieurs modèles SSAD ont fait évoluer ce modèle, cela a modifié également le résultat final. Mais maintenant, on n'est pas en position d'apporter une réponse. Peut-être que le responsable du

traitement des données peut être d'accord ou pas, mais c'est la chose suivante à faire.

Hadia a parlé du modèle qui pourrait être un modèle d'apprentissage et il y a eu des discussions par rapport à l'intelligence artificielle, en particulier le SSAD se penche sur les résultats, voir quels sont les résultats et voir s'ils contiennent des modèles en soi pour nous aider à prendre des décisions. Certaines personnes pensent que ce n'est pas pratique parce qu'il s'agit d'un type très limité d'intelligence artificielle. Et prendre la bonne décision, cela peut être possible mais étant donné que cela nous entraîne dans un processus, ce n'est pas finalement la raison d'être du RGPD.

Donc le SSAD identifie des modèles et ensuite, c'est un être humain qui doit intervenir. Donc dans les faits, ce n'est pas très viable. Voilà un petit peu le problème qui se pose. Il suffit de voir maintenant comment cela avance.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

Je vois qu'Alberto et Alan continuent d'avoir la main levée. Peut-être que c'est ancien comme main, je ne sais pas. On a un agenda très chargé, je sais que c'est une discussion très intéressante et très importante. Je ne sais pas qui voulait intervenir à l'instant et qui a parlé en même temps que moi.

Effectivement, c'est quelque chose de très intéressant. On va continuer à en parler la semaine prochaine et peut-être qu'on pourra en parler lorsqu'on parlera de la réunion avec l'Autorité belge chargée de la

protection des données. Quand aura lieu cette réunion ? Je crois la semaine prochaine.

ALAN GREENBERG : Jeudi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose pour l'appel de cette semaine ou c'est bon ?

ALAN GREENBERG : Non, rien d'autre. Le rapport va être publié je pense d'ici 40 jours à peu près et ensuite, l'ALAC sera invité à y faire des commentaires.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan, merci de ces informations, merci à vous et à Hadia. Donc on vous attend pour avoir des nouvelles de votre appel. Bien.

Justine Chew, vous avez la parole pour une mise à jour de SubPro.

JUSTINE CHEW : Merci Olivier. J'espère que vous m'entendez bien. On me dit qu'on m'entend bien, très bien.

La semaine dernière, je vous ai parlé du tableau de bord préliminaire qui a été généré et l'objectif aussi pour le faire avancer, le développer. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit la semaine dernière. Si certaines personnes ne l'ont pas entendu, vous pouvez écouter les enregistrements de la semaine dernière.

Étant donné la pression en termes de temps à laquelle nous sommes soumis actuellement, peut-être qu'il va falloir que j'accélère un petit peu le mouvement parce qu'on a un certain nombre de questions qu'il nous faut aborder aujourd'hui. Moi, je dois vous parler de deux tableaux de bord au moins et peut-être que d'autres membres vont souhaiter intervenir ensuite.

Par rapport aux frais de candidature et aux frais variables, je n'ai pas le temps de rentrer dans le détail. Ce que je peux vous dire, c'est deux choses. D'abord, cela a été actualisé parce qu'il y a eu un appel SubPro après l'appel du CPWG. Le lien que vous voyez sur la page wiki vous donne accès à ce tableau de bord. Oui, ce n'est pas exactement ce que vous voyez à l'écran. Ce que vous voyez à l'écran, c'est la liste de questions actualisée. En fait, je faisais référence au deuxième lien sous l'intitulé « Frais de candidatures ». Nous avons une autre version qui a été présentée la semaine dernière. Ça, c'est une question qui me semble être de niveau intermédiaire en termes de priorités. Peut-être ce que je vais faire, c'est parler de ceux qui ont fait des commentaires par rapport la déclaration préliminaire sur SubPro, ce qui manque ou ce qu'il faudrait de nouveau aborder.

Je vais maintenant vous proposer de passer en revue les deux tableaux de bord préliminaires, l'un sur les engagements d'intérêt public et l'autre sur l'acceptation universelle. Je ne sais pas si je contrôle l'écran ? Est-ce que vous pouvez afficher à l'écran les engagements d'intérêt public et le tableau de bord concernant les engagements d'intérêt public ?

YEŞİM NAZLAR : Justine, c'est la bonne diapositive à l'écran ? C'est celle-là que vous vouliez ?

JUSTINE CHEW : Oui. On peut descendre un petit peu. Non, si vous revenez sur la page de l'ordre du jour, Yeşim.

YEŞİM NAZLAR : Oui, j'y suis. Peut-être que vous, vous ne voyez pas la bonne diapositive mais moi, j'y suis.

JUSTINE CHEW : Vous allez sous l'intitulé « Pour discussion ». Oui, c'est celui-ci Yeşim.

YEŞİM NAZLAR : Justine, c'est bon ? C'est la bonne diapositive que vous voyez à l'écran ?

JUSTINE CHEW : Non, vous êtes en train de montrer les frais de candidature et les frais variables.

JONATHAN ZUCK : Non Justine, c'est la bonne diapositive qui est à l'écran. Passez à la deuxième diapositive, Yeşim. Je pense que c'est celle-là dont veut parler Justine.

JUSTINE CHEW : Très bien. Je vais regarder mon écran alors.

Cette question en particulier est considérée d'une manière générale comme engagement d'intérêt public parce qu'elle fait référence... Excusez-moi.

Je vous disais, cette question en particulier est considérée comme engagement d'intérêt public en termes SubPro et c'est étonnant. Et en fait, on parle d'engagement d'intérêt public et autres sauvegardes par rapport à ce que représentent les SubPro en termes d'intérêt public. C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué dans le tableau de bord « engagement d'intérêt public et autres sauvegardes ».

Et par rapport au format, vous voyez quels sont les domaines connexes, quelles sont les questions clés que je vais lire : De quelle manière gérer au mieux les engagements d'intérêt public ? On parle d'engagements obligatoires et volontaires. Comment gérer également les avertissements précoces du GAC et autres données qui nous ont été fournies après la deuxième série ? Par rapport aux objectifs politiques, la question clé est la suivante : Dans quelle mesure est-ce que les PIC SubPro devraient donner lieu à des politiques ? Vous voyez ici une liste de recommandations CCT qui sont liées à cette question. Je vais y revenir dans un instant mais j'aimerais insister sur la raison pour laquelle il y a un point d'interrogation devant certains de ces éléments ou certains au contraire sont cochés.

Et par rapport aux recommandations actuelles qui pourraient émaner de SubPro, si on regarde le point numéro 1, PIC obligatoires, il est indiqué que les PIC devraient être considérés comme recommandations politiques. Donc ce que l'on aimerait suggérer, c'est de vérifier avec le GAC que les groupes de travail sont conformes à cela. Cela, c'est

quelque chose qu'on peut voir avec le GAC par l'intermédiaire du groupe de réflexion du GAC dans le cadre des travaux intersessions que l'ALAC va faire. D'ailleurs, Yrjö va en parler après.

En termes de PIC volontaires, par rapport au point 2 A, B, C, D et E, voilà donc la conclusion. Sachant que A, B et C, ce sont des choses que l'ALAC a soutenues dans sa déclaration précédente, je ne pense pas que ce soit un problème de laisser cela en l'état.

Par rapport aux interventions en cours ou en suspens, par rapport PIC volontaires présentées par un candidat et qui ne fait pas partie de la mission de l'ICANN ou qui va au-delà des politiques consensuelles, ce genre de PIC, est-ce qu'on devrait les autoriser ? Ne pas les autoriser ou les autoriser mais ne pas les prendre en considération parce qu'ils vont au-delà de la mission de l'ICANN ? Ce qui nous renvoie à la question de savoir si les PIC volontaires offrent un mécanisme de protection au-delà du cadre de mécanisme de protection. Et si un PIC refuse d'offrir des services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation, est-ce que l'on devrait se préoccuper du fait que des PIC soient proposés par ces personnes ? Voilà le genre de question.

Par rapport au 1 E, la conclusion, c'est que l'on devrait fournir des TLD par rapport à des PIC obligatoires par rapport au 3 A et B. Et là, il s'agit de préciser ce que vous voyez ici dans la quatrième colonne sur la droite qui indique qu'il faut trouver des solutions alternatives pour parvenir à cet engagement. Je pense que cela appartient finalement à la partie 11 3 B et non pas 11 3 A puisque la partie 11 3 A vise à s'assurer que l'opérateur de registre s'assure qu'il y a des mesures anti-abus dans son contrat. Par rapport aux TLD, il y aurait un opérateur de registre unique

et un titulaire de nom de domaine unique, ce qui ne permettrait pas d'enregistrements de noms de domaine par un tiers. Dans une relation normale entre opérateur de registre et titulaire de nom de domaine, il n'est pas nécessaire d'envisager ce genre de mesure. Mais le point 11 3B stipule qu'il faut s'assurer que l'opérateur de registre vérifie que les domaines dans le TLD sont utilisés pour lutter contre les menaces de sécurité. Cela doit subsister même s'il y a des TLD avec un seul opérateur de registre.

Par rapport aux PIC volontaires, vous savez que les PIC, c'est un concept qui a été créé et introduit par le GAC. Dans la dernière série, on a mis en place un mécanisme pour présenter des PIC. Donc dans les SubPro, nous voyons comment faire en sorte que les candidats puissent soumettre des PIC. Cela, c'est quelque chose qui devrait être surveillé au niveau de la mise en œuvre. D'accord ?

Pour les TLD vérifiés, il n'y avait pas d'accord établi dans la discussion. Donc je ne suis pas tout à fait sûr des recommandations qui vont apparaître parmi les résultats ou s'il y en aura. Je suggèrerais que le KIV en discute avec le GAC, voir s'il serait nécessaire d'appliquer des restrictions aux enregistrements de noms de domaine pour renforcer la confiance aux nouveaux gTLD ou de renforcer la confiance, les options, les informations par exemple parce que le manque de données et le cadre étaient les éléments clés manquant dans le rapport final de la dernière série.

Pour ce qui est des questions à résoudre, elles sont liées aux recommandations de la révision CCT, qui avaient été identifiées comme étant en rapport avec ce sujet en particulier. Je ne vais pas toutes les

expliquer. Je dirais simplement que le groupe de travail s'est engagé à réévaluer toutes les recommandations pour vérifier que le travail fait à ce jour a effectivement adressé les recommandations. Vous voyez dans la page 3 par exemple, il y a une note disant que le groupe de travail SubPro est censé revenir sur toutes ces recommandations.

On pourrait peut-être vouloir évaluer si toutes ces recommandations sont correctement abordées dans la direction de l'ALAC au Conseil d'Administration sur l'utilisation malveillante du DNS, ce qui a été envoyé au Conseil l'année dernière.

Me voilà à la fin du temps qui m'avait été imparti. Je n'aurai pas le temps ici d'aborder la question de l'acceptation universelle. Peut-être qu'on ferait mieux de demander à Yrjö de présenter la session des sujets dans l'avenir parce qu'à chaque fois qu'on a un appel, on se retrouve avec un temps limité pour les présentations. Ce qui veut dire qu'il est difficile pour toute l'équipe de présenter deux sujets à chaque appel, encore pire, d'en présenter un.

Je vais m'arrêter là et je vais demander à Yrjö de faire sa présentation.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine.

Je voulais d'abord demander à Jonathan Zuck de prendre la parole sachant que l'acceptation universelle devrait être présentée par le groupe de travail des IDN pour qu'ils soient à jour et qu'ils orientent l'At-Large à ce sujet. Et la discussion sur les PIC pourrait prendre 90 minutes parce que cette communauté a beaucoup critiqué le statu quo.

Donc Jonathan Zuck, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK : Merci. J'ai oublié quelle était ma question, mais je suis d'accord avec Olivier ; c'est vrai qu'il faudra voir des appels spécifiques et plusieurs appels pour pouvoir discuter de toutes ces questions. Et comme dites, Justine, il n'est pas évident de pouvoir présenter tout cela en peu de temps. Il va falloir qu'on divise, bien sûr, ces sujets mais il va nous falloir plus d'appels pour pouvoir tout aborder.

Je voulais je pense demander si on pouvait éviter les PIC ou s'il y avait des critères pour ce faire s'il s'avérait que ces pistes n'étaient pas dans le cadre de la mission de l'ICANN. Et je voudrais savoir si quelqu'un a des réponses ou des exemples de cas qui ne sont pas la portée du travail de l'ICANN parce que j'ai vu des cas auxquels on vérifiait le type de titulaire et si cela ne correspondait pas à la portée de la mission et c'était quelque chose qui était universellement considéré comme étant positif, par exemple pour les services bancaires.

JUSTINE CHEW : D'accord.

JONATHAN ZUCK : On vous entend. Allez-y.

JUSTINE CHEW : Pardon. J'ai un retard dans ma connexion. C'est pour cela que je réagis à ce que Jonathan a dit.

Vous avez parlé de vérification pour les TLD vérifiés, mais cela ne s'applique pas aux PIC volontaires, qui sont exclusivement volontaires justement. On est dans un domaine qui n'appartient pas à la mission de l'ICANN, la liberté d'expression ; c'est quelque chose qui est lié au contenu. On pourrait avoir des candidats qui présentent des PIC volontaires et qui s'engagent à réguler le contenu d'une manière ou une autre. C'est, bien sûr, une possibilité pour les opérateurs de registre mais cela n'appartient pas à la mission de l'ICANN

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Christopher Wilkinson et puis Yrjö. Il va falloir qu'on avance. Christopher ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci.

Jonathan, un petit commentaire. Il est impossible de restreindre les PIC pour limiter la définition technologique de la mission de l'ICANN. Les PIC sont liés à des technologies bonnes ou mauvaises mais qui sont explorées par les candidats et les titulaires de nom de domaine. Donc que je sache, il n'y a aucun rapport entre la découverte de PIC et la mission de l'ICANN, sur quoi je suis d'accord avec vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Christopher.

Yrjö, à vous de nous présenter les délibérations avec le GAC à ce jour et y ajoutant vos commentaires également.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Olivier.

J'ai de bonnes nouvelles du côté du GAC. J'ai reçu un courriel de Luisa Paez, présidente du groupe du GAC qui se penche sur les procédures applicables aux gTLD et vous vous rappellerez que nous avons accordé lors de la réunion conjointe GAC-ALAC de Montréal que nous essayerons de tenir des réunions intersessions pour ce groupe de travail du GAC, conviant les gens de notre côté qui sont les experts en la matière. Nous avons désormais reçu une suggestion de Luisa pour une date possible à laquelle tenir notre première réunion intersession entre le 10 et le 17 février.

Je voudrais demander à Justine si elle croit que cela serait faisable et de créer ce petit groupe aussi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Justine ?

JUSTINE CHEW :

Désolée. J'ai vraiment de gros problèmes de retard avec ma connexion.

Je ne suis plus tout à fait sûre de quelle était la question parce que j'ai eu des problèmes de son en même temps. Est-ce que vous pourriez me répéter la question ?

YRJÖ LÄNSIPURO :

Oui. Je parlais des temps et du chronogramme. Je disais que le président du groupe de travail du GAC qui se penche sur les gTLD nous a

proposé de tenir la première réunion intersession entre le 10 et le 17 février. Je vous demandais si ce serait faisable d'après vous et s'il serait possible de se mettre d'accord avec un petit groupe pour cela.

JUSTINE CHEW :

Le travail de ce petit groupe que nous avons créé avance. Vous avez bien évidemment un rôle de suivi de cela.

Pour ce qui est de ce que nous comptons présenter lors des discussions avec le GAC, je suis prête à recevoir des orientations du CPWG pour savoir si la petite équipe devrait s'attendre d'abord à recevoir les réactions du CPWG ou si on devrait d'abord prendre des résultats de notre travail et les présenter au GAC, voir ce qu'ils en pensent, puis d'en informer le CPWG pour les tenir au courant des discussions avec le GAC.

Je suis tout à fait ouverte à savoir ce que vous préféreriez ou ce qui serait plus raisonnable pour vous, ce avec quoi vous vous sentirez plus à l'aise. Il est très difficile de présenter un sujet par appel sachant qu'on a des limites de temps mais également des contraintes par rapport aux délais dans lesquels nous devrions présenter nos résultats au GAC. Si nous sommes censés respecter les appels du CPWG, ce serait plus difficile je pense de nous adapter à ces temps.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Yrjö, je vais vous demander d'en discuter avec Justine à la fin de l'appel parce qu'il se pourrait qu'il y ait plus de questions à discuter que tout simplement les procédures pour des séries ultérieures parce qu'on est maintenant près de la fin de cette période.

Est-ce qu'on a d'autres discussions à tenir avec Justine sachant qu'il reste peu de temps pour notre appel ?

YRJÖ LÄNSIPURO : Oui. Merci. J'en discuterai avec Justine et avec la petite équipe à la fin de l'appel. Pourtant, il me semble que parce que le GAC serait prêt à discuter avec nous, on pourra échanger nos points de vue puisque nous avons maintenant plus de connaissances par rapport au processus, au fonctionnement et à notre coopération en termes généraux.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine ?

JUSTINE CHEW : Je n'ai rien d'autre à ajouter en ce moment, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci. Je vous remercie tout le monde de tout le travail que vous avez fait. Comme je le disais, nous allons reprendre avec des appels spécifiques sur les différents sujets.

Point suivant à l'ordre du jour, les revenus des ventes aux enchères des nouveaux gTLD. Alan Greenberg attend depuis un moment pour présenter son point de vue. On a déjà entendu une présentation de Justine Chew la semaine dernière. Il y avait des participants qui avaient différents avis par rapport aux trouvailles. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG :

Merci Olivier. On a prévu de passer une quinzaine de minutes sur ce sujet. Je n'ai pas une présentation qui est tellement longue mais on pourrait consacrer du temps aux échanges à la fin de la présentation.

Petit récapitulatif que vous avez déjà entendu auparavant, mais c'est pour encadrer un peu ma présentation.

Le groupe sur les recettes des ventes aux enchères de nouveaux gTLD a été créé il y a trois ans. Nous avons été chargés d'élaborer un plan de recommandations pour le Conseil d'Administration. Nous avons pris énormément de temps jusqu'à présent et malheureusement, nous n'avons pas pu parvenir à des conclusions à ce jour, mais nous travaillons sur l'élaboration de ce plan de recommandations au Conseil d'Administration pour savoir que faire des fonds accumulés à partir des ventes aux enchères des nouveaux gTLD lorsqu'il y avait différents candidats pour des chaînes de TLD similaires ou exactement les mêmes.

Judith était censée remplacer le représentant d'AFRALO. Nous avons cinq membres. Et malheureusement, à l'heure actuelle, le fonds compte 210 millions \$, dont une partie pourrait disparaître parce qu'elle est liée aux TLD du .web qui est toujours en conflit. Mais c'est toutefois énormément d'argent.

La véritable de questions qui se pose est ce que l'on appelé le mécanisme qui pourrait être potentiellement le pire nom possible pour ce travail, donc quelle sera la structure du groupe qui va gérer tout ce processus ; c'est cela la question.

Au fil du temps, nous nous sommes penchés sur différentes formes pour essayer de trouver les atouts de chaque proposition. On a évalué la possibilité d'avoir un département interne ou une fondation complètement indépendante externe qui sera responsable de décider, ce qui n'était pas possible parce que cela manquerait à la mission et aux statuts de l'ICANN entre autres. Mais vous voyez que nous avons évalué différentes options.

Il y a eu quatre options qui étaient présentées dans le premier rapport intérimaire. Diapositive suivante. Nous en sommes maintenant devant trois choix, à savoir la possibilité d'avoir un département interne de l'ICANN, un département interne où la sous-traitance se ferait avec des organisations à but non lucratif, et finalement avec une fondation. On s'est dit que ce serait trop coûteux d'avoir une fondation qui sera contrôlée pleinement par l'ICANN pour avoir des bénéfices.

Dans tous les cas, la sélection du projet et l'évaluation des propositions et la prise de décision de qui obtiendra ces fonds sera prise par une organisation externe indépendante sans aucun type de contrôle de l'organisation ICANN ou du Conseil d'Administration de l'ICANN supposant que les recommandations des directives sont suivies. Diapositive suivante.

À l'heure actuelle, Sébastien et moi – je ne sais pas si Sébastien est connecté, peut-être qu'il souhaitera prendre la parole – mais en fonction de nos délibérations les plus récentes, je sais que nous sommes à peu près d'accord. Sébastien et moi nous alignons vers l'option A, le département interne ; et Judith, Maureen et Vanda vers le choix d'un

département interne qui sous-traiterait une partie du travail à une organisation à but non lucratif, option B.

L'option A est la plus simple et la plus souple aussi parce que bien que cela puisse être un département purement interne, très souvent, l'ICANN sous-traite tout ce qui n'a pas trait à sa mission principale.

Or, la différence entre A et B, c'est que dans le cas du B, il faut sous-traiter une partie non définie du travail. Même si on parle de sous-traitance à une organisation à but non lucratif, on n'a pas de précision par rapport à ce qui serait sous-traité, donc on n'a pas vraiment une idée tout à fait claire de ce qui serait sous-traité. Donc on ne peut pas voter là-dessus pour le savoir. C'est un peu obscur dans ce sens. A pourrait faire exactement la même chose que B parce qu'on a le choix de sous-traiter mais sans être restreint à la sous-traitance avec une organisation à but non lucratif. Diapositive suivante.

J'ai trois problèmes par rapport à cette version préliminaire que nous avons à l'heure actuelle. Trois sur cinq, c'est une majorité. Mais ce n'est pas un consensus satisfaisant. Et si je ne me trompe, lorsqu'on n'a pas pu dégager de consensus sur quoi ajouter dans les commentaires, on finissait par présenter les différents avis disant qu'il y en avait un qui avait plus de soutien que l'autre.

Or, si l'on présentait quelque chose comme étant un avis de l'ALAC qui a été voté à la majorité des trois-cinquième, ce ne serait pas satisfaisant. Si tout l'ALAC disait : « Oui, on le soutien. », c'est cela un avis et c'est à ce moment-là qu'on devrait présenter le rapport comme tel. Mais si on a une majorité à trois-cinquième des membres, je ne pense pas que ce soit tout à fait représentatif. Donc à ce moment-là, il faudrait que la

rédaction reflète qu'on n'a pas eu de consensus entre les membres si nous finissons par décider de recommander ce choix qui a été accepté par trois personnes. Mais il nous manque une semaine pour la présentation du rapport, donc je pense qu'on devrait peut-être faire cela.

L'avis ou l'option que Sébastien et moi avons présenté, ce n'est pas dire qu'il devrait être le choix retenu, mais il y a des déclarations dans le document qui se contredisent ; il y a des contradictions tous les deux paragraphes. Diapositive suivante.

Et d'où vient l'incohérence ? Du fait que le commentaire dit qu'on ne pense pas que l'option A – et je vais vous citer exactement les termes parce que je pense que c'est important – « Notre préoccupation par rapport à l'option A est liée à la transparence et au fait que l'organisation ICANN interfère dans les demandes de déblocage du fonds. »

Toutefois, deux paragraphes en-dessous, lorsqu'il est question de la recommandation numéro deux qui a à voir avec le fait qu'il doit y avoir un panel indépendant : « At-Large est d'accord pour le fait qu'il y ait un panel indépendant puisque nous pensons qu'il est important qu'un panel totalement indépendant puisse réviser ce processus. » Donc si on dit qu'il est important qu'il y ait un panel indépendant, on ne peut pas dire qu'il va également être sujet à interférence.

Donc ces deux paragraphes se contredisent et c'est réellement problématique parce que si vous argumentez le fait que vous penchez plus pour cette option que pour l'autre, vous ne pouvez pas vous contredire dans vos arguments. C'est le plus gros problème.

Et je pense qu'on ne peut pas soutenir le texte en l'état. En tout cas, c'est mon avis, et je pense que Sébastien va soumettre un commentaire personnel. Mais je pense qu'il est important que l'ALAC comprenne bien que voilà la situation et qu'il faut absolument parvenir à une conclusion.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan.

Je vois que Sébastien a levé la main. Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup.

Oui, je voulais simplement dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Alan. Et pour être clair, en général, c'est assez rare qu'Alan et moi soyons d'accord. On travaille ensemble depuis très longtemps et on n'est très souvent pas d'accord. C'est important de le souligner. Et je voulais ajouter un certain nombre de choses.

D'abord, nous devrions parler de la manière dont on peut renforcer la confiance dans notre organisation. Et en même temps, on veut avoir confiance dans cette discussion. Et là, c'est une opportunité pour dire : « Voilà, commençons à bien travailler. » Et si on suggère que ce soit un organe externe qui gère cela mais qu'ensuite, on dise : « Non, on ne fait pas confiance à cet organe externe. », il faut assurer une surveillance.

Et je suis désolé, je vais peut-être être un peu médisant en disant cela mais je ne suis pas sûr que finalement, ce soit une bonne option parce

que la représentante d'AFRALO n'a pu assumer ses fonctions, c'est une autre personne de NARALO qui l'a fait. Et Judith a sa propre idée et elle s'est mise d'accord avec deux autres membres de l'ALAC et elle continue à faire pression pour défendre cette idée. Mais je ne pense pas que ce soit suffisant de dire : « Nous sommes la majorité. » Il ne s'agit pas simplement de dire que c'est trois contre deux ; ce n'est pas suffisant.

Enfin, et pour revenir sur ce que disait Alan, vous êtes chargé de la rédaction. Il s'agit de prendre en considération tous les points de vue, les refléter, refléter les points de vue différents. Et j'ai considéré que dans cette situation où on n'est pas d'accord, il est réellement important que vous, au CPWG, vous pensiez à un panel neutre et non pas quelqu'un qui soit impliqué et qui soit chargé de la rédaction. Peut-être que ce serait une bonne chose pour l'avenir.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine Chew ?

JUSTINE CHEW : Merci Olivier.

La question que je pose à Alan et à Sébastien est la suivante. Je dois vous avouer que je n'ai pas étudié le projet de déclaration préparé par Judith, mais je voulais vous poser la question à vous deux. Est-ce que vous voyez une opportunité d'amender le projet de déclaration de telle sorte que ce texte pourrait devenir acceptable à vos yeux ? Merci.

ALAN GREENBERG : Olivier, est-ce que je peux répondre à cela ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, allez-y Alan.

ALAN GREENBERG : La déclaration originale était moins équilibrée que celle-ci. Elle disait qu'il y a deux-tiers qui sont d'accord sur cela pour telle et telle raison. Après Sébastien, j'ai fait des commentaires, il y a eu quelques petits changements qui reconnaissent le fait qu'on n'est plus d'accord mais qu'on a des raisons à cela. Peut-être qu'elles n'ont pas bien été expliquées dans le rapport.

Moi, j'ai fait des commentaires, je ne sais pas bien quand je les ai faits mais cela remonte au 20 janvier, donc il y a deux ou trois semaines de cela, et il n'y a aucune modification à cet égard dans le rapport, en tout cas aucune modification récente par rapport à cela. Donc je ne suis pas convaincu qu'il y a une opportunité pour que l'ALAC rejette cela. En tout cas, moi, je n'ai pas la possibilité de réécrire ce rapport. Et d'ailleurs, je ne me porte pas volontaire pour le faire.

En fait, l'option A inclut l'option B dans sa forme mise en œuvre. Si effectivement il y a une entité à but non lucratif, cela pourrait déboucher sur l'option B, mais cela offre plus de souplesse.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Maintenant, nous avons Eduardo Diaz et Jonathan Zuck. Eduardo Diaz.

EDUARDO DIAZ : Merci beaucoup Olivier.

J'ai lu le commentaire et maintenant que j'ai entendu la présentation d'Alan, je comprends mieux. J'ai l'impression que l'option A offre une option plus souple s'il y a un organe indépendant en termes de sélection de projets, etc. Et il y a un commentaire qui a été fait – et je suis d'accord avec cela – pour dire qu'il y aurait un comité permanent pour sélectionner ces projets, etc., ce qui offre donc une souplesse. Et comme Alan l'a dit, à mesure que les choses vont avancer, on pourra éventuellement s'acheminer vers une entité à but non lucratif. Mais on a plus de souplesse, de marge de manœuvre.

Effectivement, par rapport au consensus, c'est problématique. Le document est là pour faire des commentaires et ce n'est pas une bonne chose si les choses se passent de cette manière. Effectivement, l'option A, c'est une bonne manière d'avancer. On peut parvenir à un consensus et j'espère que cela va être le cas.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Eduardo.

Jonathan Zuck et Alan, vous savez, on n'a plus beaucoup de temps.

ALAN GREENBERG : Oui, je comprends bien mais c'est une chose importante. Alors Jonathan, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, Jonathan puis Alan pour conclure.

JONATHAN ZUCK : Par rapport à ce que disait Eduardo, je pense qu'il est important de chercher le consensus et de ne pas dire : « Oui, ceci et cela. » Ce n'est pas l'important ici du point de vue de notre communauté et du point de vue de notre image.

Et je pense aussi – et ça, c'est un point de vue personnel – on a consacré beaucoup de travail par rapport à la communauté habilitée, etc. qui sont justement conçus pour que l'organisation ICANN ne puisse pas entraver ce que veut la communauté habilitée. Donc il faut partir de l'idée que ces mécanismes fonctionnent. On ne peut pas partir du principe qu'ils ne fonctionnent pas. Il faut éviter les comportements qui seraient inacceptables, par exemple allouer ces fonds à des fins internes. Donc cela va complètement à l'encontre du travail qu'on a consacré à la mise en place de ces mécanismes pour une communauté habilitée. Je le répète, c'est une recommandation personnelle.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : On va conclure avec l'intervention d'Alan.

ALAN GREENBERG : Un certain nombre de commentaires.

D'abord, tout mécanisme, y compris la fondation si on l'inclut, permettrait à l'ICANN de réallouer ces fonds à autre chose. Et cela

devrait être fait avant, mais ces fonds seront alloués au processus. Donc il y a toujours la possibilité pour que l'ICANN dise : « Excusez-nous, on a pris 50 millions pour telle et telle choses. » Oui, c'est possible mais ce sera possible dans le cadre de tout ce mécanisme.

La situation dans laquelle on se trouve actuellement, c'est que si ce document devait refléter une position équilibrée, alors l'ALAC pourrait voter en faveur de ce document et je n'aurais aucun problème avec cela mais je pense que ce n'est pas le cas.

Et si on n'est pas d'accord, il vaut mieux ne pas faire de déclaration, c'est ce qui va peut-être se passer. On n'a pas le temps d'organiser un sondage au sein de l'ALAC pour voir où on en est. Donc en fait, je suis un peu perdu, je ne sais pas comment avancer.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan. Oui, moi non plus, je ne sais pas comment avancer, mais c'est une question qui relève de l'ALAC parce que l'ALAC va finalement devoir ratifier ou pas ce document. Et je pense qu'on a besoin de plus de discussions au sein des membres de l'ALAC. Et Maureen va devoir faire un sondage rapide entre les membres de l'ALAC pour voir qui est disposé à voter pour l'option A ou l'option B.

Greg Shatan, je vois que vous avez levé la main. Ce qui me préoccupe, c'est un petit peu le temps. Jonathan propose un appel spécifique sur cette question. C'est possible, oui. Greg ?

GREG SHATAN : Merci. Effectivement, on a beaucoup de retard sur cet appel.

Je voulais juste suggérer que dans les prochaines 24 à 48 heures, je suis disposé à présenter un commentaire plus neutre. J'ai écrit plus de 60 commentaires publics donc j'ai l'habitude. Et peut-être que parfois, c'est bon de prendre un petit peu de temps pour voir si on trouve quelque chose qui puisse donner lieu à un véritable consensus.

Donc moi, je suis disposé à consacrer ce temps dans une période très courte de temps pour essayer d'élaborer quelque chose où tout le monde sera peut-être tout autant insatisfait et c'est la définition même du consensus.

ALAN GREENBERG : Donc vous êtes disposé à le faire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Greg. Et je pense que l'ALAC doit rapidement traiter cette question et trouver quelque chose d'équilibré ou voter là-dessus pour décider de ce qu'elle veut choisir. Parce que finalement, si on refait quelque chose d'équilibré, on ne parviendra à rien. Peut-être qu'effectivement un appel spécifique sur cette question va nous aider à débroussailler un petit peu le terrain et essayer d'avancer.

Et autre suggestion que j'aimerais faire en fonction des discussions qu'on a avec Jonathan ici, c'est que peut-être qu'on pourrait voir si on pouvait avoir une rallonge de quelques jours pour poursuivre les discussions là-dessus.

ALAN GREENBERG : Il faut fournir le commentaire d'ici sept jours.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, je suggère que l'ALAC en discute puisqu'en fin de compte, ce sont eux qui vont voter. Et vous l'avez dit à juste titre, ceux qui ne sont pas contents vont finalement voter contre et cela va compliquer encore plus les choses.

ALAN GREENBERG : Le rapport doit être remis au plus tard le 28 février, donc on n'a plus que deux semaines pour élaborer ce rapport. Donc obtenir un délai supplémentaire, ce n'est pas envisageable.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Heidi, je me tourne vers vous, je crois que vous êtes sur cet appel. Est-ce que vous pensez que vous pourriez jouter cela sujet les choses à faire de l'ALAC ?

HEIDI ULLRICH : Vous dites rajouter cela pour l'ALAC ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, effectivement, voir avec Maureen ce qu'on pourrait faire. Cela ne dépend pas de nous, on ne décidera pas de ce que va faire l'ALAC. Il faut qu'il y ait une discussion et qu'on ait une discussion pendant sept jours pour voir comment avancer. Merci.

Je suis de plus en plus préoccupé par le temps. Je reviens vers Jonathan Zuck pour les commentaires publics pour décision. Jonathan, vous avez la parole.

EVIN ERDOĞDU :

Merci Olivier, c'est moi qui commencerai brièvement. Puis je voulais donner la possibilité de faire des commentaires.

L'ALAC a récemment ratifié le rapport préliminaire de l'ATRT3. L'avis de l'ALAC au Conseil d'Administration sur la question ISOC PIR a été présenté au Conseil d'Administration le 31 janvier, donc la semaine dernière. Il y avait une action à suivre de la semaine dernière pour que l'on discute brièvement du rôle de la communauté habilitée dans le cadre de la question ISOC PIR. On y reviendra.

Puis on a deux commentaires pour décision, dont l'un sur le contrat [inaudible] de registre du .com qui proposait un amendement, et puis le rapport préliminaire de l'équipe SSR2. Je ne sais pas si Laurin est connectée à l'appel, si elle souhaitait prendre la parole.

Puis il y a également d'autres déclarations de l'ALAC qui ont été présentées pour vote, à savoir une déclaration rédigée par Judith Hellerstein sur les dates proposées pour les réunions publiques de l'ICANN dans la période 2024-2028. Et la période de consultation qui est ouverte pour ce qui est des recettes des ventes aux enchères des nouveaux gTLD, qui sera ouverte jusqu'au 14 février. Puis on a une déclaration sur la version préliminaire du plan opérationnel et budget quinquennal 2021-2025. Et pour l'exercice fiscal 2021, il en est de même.

Marita Moll et Ricardo sont les personnes responsables de rédiger cette déclaration qui sera ouverte jusqu'au 25 février. Donc la consultation publique est ouverte jusqu'au 25 février. Ricardo a rédigé cette

déclaration pour la période de consultation publique. Vous trouverez le lien pour y accéder à l'ordre du jour.

Voilà ce que j'avais à dire. Jonathan, je ne sais pas si vous voulez commencer par la question ISOC PIR ou autre. Vous ferez comme vous voulez.

JONATHAN ZUCK :

Merci Evin. Je voulais m'assurer que la question de la demande de l'ASO à la communauté habilitée de soutenir le concept des demandes d'information ne passe pas inaperçue. Je voudrais savoir ce que vous en pensez parce qu'il est prévisible qu'on nous demande à un moment ou à un autre si nous sommes pour ou contre cela en tant que participants de la communauté habilitée. Cela fait partie de la question du PIR. L'ASO a essayé d'activer la communauté habilitée, de la convoquer pour forcer une divulgation forcée justement par l'ICANN et par tous les correspondants impliqués vis-à-vis de la vente de ce registre. On a discuté des ententes de confidentialité. Le procureur général de la Californie a publié un document qui disait que c'était confidentiel. C'est une question controversée mais je voudrais savoir ce que vous en pensez. Sébastien avait soulevé la question il y a quelques appels. Je voulais m'assurer que cela ne passe pas inaperçu, qu'on ne l'ignore pas parce que c'est quelque chose qui devra être discuté à un moment ou à un autre. Donc je voudrais savoir dès maintenant ce que vous en pensez parce qu'il va falloir qu'on s'exprime.

J'ai des intervenants demandant la parole. Eduardo ?

EDUARDO DIAZ : Je vous écoutais. Je voulais savoir ce que vous allez dire. Allez-y.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Sébastien ? Sébastien, on ne vous entend pas.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Pardon.

Je voulais dire que mes collègues de l'ATRT3 sont en déplacement pour Bruxelles. Et puisque je suis près, j'échangerai avec eux dès que possible, mais je voulais apporter une remarque à la question de Jonathan.

Lorsqu'on prend du retard pour l'élaboration d'un rapport, c'est très malheureux parce que les rapports tel que votés par l'ALAC, on n'est pas toujours complètement d'accord. Moi, dans le cas de l'ATRT3, je n'étais pas tout à fait d'accord. Et ce n'est pas qu'ils ont pris un retard parce qu'on n'était pas d'accord sur tout. On avait des accords sur certains points et des désaccords sur d'autres. Mais il était important que le travail soit bien fait, mais en même temps que le rapport soit envoyé dans les délais. On a aussi un peu de retard mais il faudrait que l'on achève ce processus.

Pour répondre à la question sur le .org et la question de l'ASO, moi, j'ai une question qui me vient à l'esprit. Pourquoi les ALS, qui sont membres de l'ISOC, n'ont pas soulevé la question au sein de l'ISOC ? Pourquoi le faire à l'ICANN ? Ce n'est pas clair pour moi du tout. Je pourrais comprendre si une ALS qui n'ait pas un chapitre de l'ISOC soulevait une question ici à l'ICANN parce que c'est le seul endroit où elle peut

s'adresser, mais les membres de l'ASO sont tous des membres de l'ISOC.
Donc pourquoi ne pas en discuter au sein de l'ICANN ?

Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. Je ne sais pas si on aura des réponses par rapport aux affaires internes de l'ISOC, mais on pourra leur poser la question.

GREG SHATAN : Merci.

Il me semble qu'il y a eu un appel ou une demande qui a été envoyée à la communauté habilitée à travers ses représentants et à Krista Papac qui n'a pas été envoyée à travers la liste de la communauté habilitée parce qu'on n'était pas tous participants à cette liste.

Ce serait formidable si Maureen ou Cheryl, qui l'ont sans doute reçue, pouvait faire circuler cette demande de Krista et qui a été soulevée par NTEN qui était une organisation à but non lucratif qui dirige un site web .org et qui pourrait ou pas être d'accord avec cette coalition. Je ne suis pas tout à fait sûr, mais c'est pour cela que c'est à voir parce que les représentants de la communauté habilitée ont discuté entre eux et se sont dit que l'ASO était l'endroit le plus neutre pour que cela soit présenté. Ce n'est pas venu d'un membre de la communauté habilitée. Ce serait bien que Maureen confirme ou modifie ce que je dis ou me corrige, mais il me semble que c'est comme cela que la question a été présentée. Je ne présenterai pas la question parce qu'elle est un peu trop élargie et ne respecte pas les statuts constitutifs dans le sens qu'il

n'y a pas de droit de faire une demande qui a été faite. Ce n'est pas bien placé. C'est malheureux que cela ait été fait à cet endroit-là. Cela va à l'encontre du droit de l'inspection. Mais s'il devait y avoir des demandes, elles devraient se limiter à nos statuts. Or, je pense qu'on ne peut pas délégitimer cette demande dans son ensemble. Tous les participants ont le droit de demander ce type de vérification. Et l'ASO en tant que participant peut le faire.

Si on présentait quoi que ce soit, je suggèrerais que l'ASO retire sa demande et que ce soit les participants décideurs à la place, le cas échéant, qui puissent décider de demander des vérifications à partir des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration exclusivement. Je trouve que l'ASO n'a pas su voir qu'on est en train de les utiliser à travers la demande et que toute la communauté était en train d'être utilisée malheureusement pour avancer avec une demande incorrecte pour des raisons qui ne correspondent pas avec celles de l'ASO.

JONATHAN ZUCK :

Merci Greg. Je donnerai la parole à Alan, mais cette suggestion d'envoyer une communication à l'ASO serait raisonnable, qu'on leur demande de modifier ou de retirer cette demande. On pourrait leur demander de ré-encadrer leur demande comme réponse. Pourquoi pas.

Alan ?

ALAN GREENBERG :

Je ne voulais pas expliquer pourquoi ce qui a été fait a été fait. Mais Greg l'a bien dit, la plupart des droits de la communauté habilitée doivent être mis en place par la communauté habilitée en tant que

groupe. Il y a des marges. On peut avoir des gens qui soient en désaccord mais cela n'est pas applicable aux droits d'inspection. L'inspection peut être demandée par n'importe lequel des membres de la communauté habilitée et c'est ce que disait Greg. Donc on est un peu mal à l'aise tel qu'on est placés en ce moment.

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci encore Alan.

Greg, serait-il possible pour vous de rédiger quelque chose très rapidement qui soit un avis à l'ASO sur les limites de leur demande pour leur demander de mieux délimiter leur demande ? Je voulais aborder la question avec vous à présent au cas où on nous demanderait quel était notre avis. Mais il paraît que l'on devrait lancer la discussion d'abord par cette question de savoir si c'était bien placé ou pas ou de demander des précisions.

GREG SHATAN :

Oui, très bien. Mais il me semble que la période de temps à laquelle on a demandé que l'ICANN réponde est soit finie, soit terminera très bientôt. On pourrait peut-être nous retrouver entre des événements sans participer, sans parler.

Quoi qu'il en soit, j'enverrai un courriel au groupe avec un texte que je rédigerai pour refléter ces discussions. Peut-être qu'il y a d'autres gens qui y ont réfléchi également, je n'ai rien vu là-dessus, mais il me semblait que c'était quelque chose qu'il fallait que l'on dise.

JONATHAN ZUCK : Très bien, d'accord. Merci Greg.

Olivier, voilà la fin de cette discussion. Et il me semble que c'était le seul des sujets qu'il fallait que l'on aborde sur la liste des consultations publiques, sur la liste d'Evin en tout cas. Ou alors Evin, faudrait-il que l'on aborde d'autres sujets ?

EVIN ERDOĞDU : Non, je ne sais pas si on a le temps d'aborder la plateforme de politiques d'At-Large cette semaine ou si vous voulez la remettre à la semaine prochaine ?

JONATHAN ZUCK : On va la remettre à la semaine prochaine, mais je présenterai brièvement la question. Sébastien m'a envoyé des recommandations spécifiques de texte pour le document que nous avons rédigé. Mais je me souviens également que certaines personnes, Sébastien y compris, avaient exprimé la préoccupation que nous avons exclu la dimension de mixité et de genre de notre plateforme d'At-Large croyant que ce n'était pas dans la mission de l'ICANN de travailler là-dessus. Et lors de la dernière réunion, on est revenus sur la question. Donc je voulais présenter la question pour vous demander s'il vous semble que la dimension de genre, la diversité hommes-femmes, devrait appartenir à la mission de l'ICANN, que vous y réfléchissiez. Ce n'est pas la peine de le faire tout de suite aujourd'hui.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

Jonathan, on avait toujours Marita Moll qui parlera de la politique, qui avait une présentation et qui allait reprendre ses contributions au modèle multipartite pour le plan opérationnel et budget quinquennal pour la période 2021-2025.

JONATHAN ZUCK : On ne vous entend pas. Vous êtes peut-être en muet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, j'étais en muet.

JONATHAN ZUCK : Ce n'est pas grave. Je reprends et on verra si Marita pourra prendre du temps pour parler de la réponse au modèle multipartite.

Olivier, on ne vous entend toujours pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Quelqu'un m'a mis en muet.

YEŞİM NAZLAR : Olivier, je vous entends. Est-ce que vous m'entendez ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, je vous entends, Yeşim. Mais les gens qui sont dans la salle Zoom ne m'entendent pas parce que quelqu'un a mis en muet l'opératrice Adigo.

JONATHAN ZUCK : On vous entend maintenant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. Désolé, ce n'est pas ma faute. On avait mis l'opératrice Adigo en muet. On ne sait pas pourquoi. On avait une autre discussion avec Adigo que dans la salle Zoom.

J'allais évoquer la réponse de Marita Moll à la question des priorités. Il me semble qu'il nous reste encore cinq minutes pour l'aborder parce qu'on a demandé aux interprètes de rester un peu plus longtemps. Peut-être qu'on pourrait aborder cela tout de suite. Ce serait la réponse de la contribution au modèle multipartite de la consultation publique pour l'exercice fiscal 2021, surtout pour le plan opérationnel et budget préliminaire pour cette période quinquennale ainsi que pour l'exercice fiscal 2021.

JONATHAN ZUCK : Marita, êtes-vous connectée ?

YEŞİM NAZLAR : Je vais vérifier si Marita Moll est connectée au téléphone. Je ne la vois pas dans la salle de Zoom. Elle n'est pas connectée au téléphone non plus.

JONATHAN ZUCK : D'accord. On avance ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord. On laissera cela pour la semaine prochaine. Je ne la vois pas sur la liste des participants non plus.

YEŞİM NAZLAR : Non, je viens de confirmer avec Adigo, elle n'est pas connectée à travers le téléphone, donc elle n'est pas connectée à notre appel.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord. Donc la semaine prochaine, il va falloir qu'on reprenne cela. Il nous reste encore du temps puisque la date butoir est le 25 février. Je ne suis pas tout à fait sûr du processus cependant, si cela devrait être présenté par le sous-comité des finances et du budget. Nous, en tant que groupe de travail consolidé sur les politiques, nous devrions remettre cette partie du travail au sous-comité responsable des finances et du budget et à ce moment-là, c'est eux qui vont l'envoyer. Je ne suis pas tout à fait sûr de la procédure à suivre. Personne n'a la réponse. On reverra cela par courriel par la suite pour vérifier que le processus suit toutes les exigences.

On a avancé au point suivant à l'ordre du jour, numéro 7, point divers. On a le rappel qui, à partir de 2020, le CPWG publiera des rapports mensuels et fera des présentations et autres que vous pouvez voir ici. Evin, est-ce que vous voulez nous présenter cela ?

EVIN ERDOĞDU :

Oui, bien sûr. Merci Olivier.

On en a parlé brièvement la semaine dernière lors d'un appel du CPWG. Je voulais savoir quel était votre avis. Cela n'a pas été mis à jour exactement aujourd'hui mais à partir de 2020, nous avons commencé à noter les nouveaux arrivants qui font des présentations, que ce soit des membres ALAC ou des nouveaux arrivants. Lorsqu'il y a des présentations liées à la politique, au CPWG ou autres, on essaie de concentrer tout ce matériel ici.

D'ici quelques semaines, cette page sera plus utile. Il sera possible de publier des présentations sur cette page ou autrement, elles seront disponibles sur le site web des réunions du CPWG. Donc on a maintenant cette nouvelle possibilité, ce nouvel outil à disposition.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Evin. On devrait annoncer cela sur la liste de diffusion également il me semble, surtout pour les nouveaux arrivants parce que c'est une ressource formidable pour que les gens se rattrapent, surtout en ce qui concerne le travail de politique. Donc merci.

Je ne vois plus d'autres mains levées. Ce qu'il nous reste à faire est de décider quand nous réunir la prochaine fois la semaine prochaine.

YEŞİM NAZLAR :

Merci Olivier.

Notre prochain appel la semaine prochaine se tiendra le mercredi 12 février à 19:00 UTC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Mercredi 12 février à 19:00 UTC.

Quelqu'un parle de très loin. On dirait quelqu'un qui participe à un autre appel.

Merci à tous. Merci beaucoup à l'opératrice et aux interprètes qui sont restés 15 minutes de plus. Vous recevrez tous le sondage sur le service de sous-titrage en direct.

Comme je l'ai dit au début de l'appel, nous avons plusieurs actions à suivre à reprendre à la fin de l'appel et surtout, un point pour moi qui devrait m'occuper de discuter avec l'ALAC des questions que nous avons discutées.

Merci à tous. Et Jonathan, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

JONATHAN ZUCK : Non, c'est bon Olivier, ça va.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, d'accord.

Donc merci à tous, merci de cette participation, d'avoir assisté à notre appel. Ayez une bonne journée, une bonne soirée, après-midi, matinée où que vous soyez. Merci, à la prochaine.

YEŞİM NAZLAR : La réunion est ajournée. Ayez une bonne fin de journée. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]